



DISTRICT DE L'ARIÈGE
DE FOOTBALL



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du 28/03/2025

Procès-Verbal n°6
(Sous réserve d'approbation du Comité Directeur)

Saison 2024/2025

Président : TOURECHE Karim

Présents : ACHAARAOUI Mohamed
BOUALI Yanis
BOULBENE Charles
JIMENEZ Jean Philippe
MELET Thierry
BAROU Romain
PEREIRA DA SILVA Jean Michel
BOUYELLI Mourad
MARTOU Youssef

Excusés :
CANDELLE Benjamin
GIRARDIN Jean Philippe
LAUR Charlene
LAFFITTE Florian

- Approbation du P.V. n°5
- Démission Responsable des Observations
- Point Désignations
- Point sur les manquements
- Suivi des candidats et jeunes arbitres
- Point Observations
- Point sur les rapports
- Point sur les caméras embarquées
- Préparation des Coupes d'Ariège
- Informations diverses

La séance est ouverte à 19 h 05

Après lecture, le P.V. n°5 est adopté par les membres de C.D.A.

Démission de Mr RAYMOND Michel, responsable des observations

La CDA a reçu un courrier de démission du responsable des observations de Mr RAYMOND Michel : il souhaite continuer ses missions d'observateur jusqu'à la fin de la saison.

Celle-ci est acceptée : la CDA remercie Michel pour tout le travail accompli et pour les services rendus au sein de la CDA.

Point désignations :

Au 28/03, l'ensemble des matchs sont couverts : la CDA a sollicité des arbitres Ariègeois pour dépanner les collègues des districts du Gers en R3 (6 matchs et le district de L'Aude sur les compétitions Séniors D2/D3 et D4

Suivi des manquements des arbitres :

Pont fait avec Mr Pereira Da Silva Jean Michel sur 3 arbitres concernés :

- Rappel à l'ordre à Mr XXXX pour un manquement à ses devoirs administratifs sur la transmission de la FMI manquante lors de sa rencontre Sénior.
- Point fait sur 2 arbitres messieurs XXXX et XXXX sur les désistements tardifs répétées sur les mois de Février et de Mars et ce malgré un rappel à l'ordre

Conformément aux dispositions de l'article 71 du Règlement Intérieur, la C.D.A. décide d'appliquer à Messieurs XXXX et XXXXX une sanction financière d'un montant de 25 € qui seront retenus sur leurs prochains défraiements et de 7 jours de non-désignation à compter du 01/04/2025.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de l'Ariège de Football (secretariat@ariegefoot.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Point suivi des stagiaires :

Les candidats reçus ont tous participé sur les plateaux

Etat du suivi des tutorats effectués avec la sollicitation des arbitres séniors

Point réalisé par Mr BOUALI Yanis suite au stage de perfectionnement : 24 présents.

Yanis nous donne la visibilité de l'accompagnement prévu sur la partie théorique

Point suivi des jeunes arbitres promotionnels :

Point d'avancée du programme d'accession à la ligue la saison prochaine : planification du test blanc avec les minimas à atteindre pour prétendre à être proposé par la CDA.

Point sur les observations :

Il reste 7 observations à faire sur les échanges aude et Tarn et Garonne.

Point sur les rapports :

Mr Jimenez nous fait un compte rendu à date des remontées sur les rapports des arbitres

Point sur les rencontres à venir :

Plusieurs demandes ont été faites pour avoir 3 arbitres officiels sur des rencontres à enjeu notamment en D2/D3 et en catégorie jeunes : la CDA a répondu favorablement à l'ensemble des demandes

12 rencontres ont été identifiées sur l'ensemble des catégories

Point sur les caméras embarquées :

Les Audois et Tarn et Garonnais ont testé le dispositif sur 2 rencontres de D1: les arbitres reconnaissent le rôle dissuasif et note une différence importante de comportement en présence de la caméra.

Préparation du rassemblement des jeunes arbitres et candidats :

Le rassemblement de mi saison a eu lieu le 23/03 à la Tour du Crieu avec présence obligatoire

Le programme : un point à mi-mars de la saison sur les matchs jeunes, un test théorique en ligne et des analyses vidéo des matchs remontés par les clubs qui serviront de base de travail.

Informations diverses :

La CDA a mis à la disposition du Club de Saint Girons 22 arbitres pour pouvoir officier sur le tournoi International

Des jeunes arbitres officieront également sur le tournoi international d'Auch (8 à définir qui sont déjà venus la saison précédente).

La séance est levée à 20 h 32

Le président de la C.D.A.

Le secrétaire de la C.D.A.

Karim TOURECHE

Boulbene Charles